

S.B.S/A.B.D. 1195

Tunis le 27/04/2018

Avis de Consultation

Objet de la consultation	<p>Dans le cadre des préparatifs du mois de Ramadan Le Groupement Interprofessionnel des fruits « G.I.Fruit » se propose de lancer une consultation nationale ayant pour objet (pour une durée de 20 jours) la location et l'aménagement intérieur et extérieur d'une tente à l'avenue Habib Bourghuiba</p> <p>Les entreprises spécialisées en matière d'installation et d'aménagement des tentes peuvent prendre connaissance des caractéristiques demandées sur le site du G.I.Fruits : gifruit.com.</p>
---------------------------------	--

N° d'article	Désignation	Caractéristique	Quantité
1	Location tente Période : Mois de Ramadan 2018	Tente 400 M ² Dimension 10*40m Nombre de jours : 20 Place : AV Habib Bourghuiba	1
2	Aménagement intérieur	- Cloison de séparation - Chaises.	20 boxes 20
		Trois types de stand selon modèle fourni par nos soins	10 boxes type 1 5 boxes type 2 5 boxes type 3 Consulter le site web du G.I.Fruits
		- Eclairage + prise électrique par boxe	20

3	Aménagement extérieur	-Conception et habillage de la façade extérieure de la tente en bâche -Eclairage	1
4	Climatisation	Climatiseur armoire	4

Présentation de l'offre	L'offre est constituée de : 1- l'offre technique 2- l'offre financière 3- Mode de paiement 4- Délai de livraison
--------------------------------	--

La mention indiquée sur l'enveloppe extérieure	L'enveloppe extérieure porte la référence de la consultation, son objet et la mention : « A NE PAS OUVRIR ».
L'adresse d'envoi des offres	2 rue Badii Ezamen. Cité Mahrajène , 1082 Tunis – Tunisie
Mode d'envoi des offres	Les offres doivent être adressées, obligatoirement , par voie postale, sous pli fermé, cacheté et recommandé, par Rapid Poste ou déposées directement au Bureau d'Ordre Central du G.I.Fruits contre accusé de réception, au nom de Monsieur le Directeur Général du G.I.Fruits. Le cachet du bureau d'ordre fait foi.
Date et heure limite de réception des offres	25 Avril 2018 à 9h30 (heure locale)
N.B	Tout soumissionnaire doit présenter une déclaration sur l'honneur attestant la conformité de la tente aux normes de sécurité .



Directeur Général du Groupement
Interprofessionnel des Fruits

Mohamed Ali El Jendoubi



